Présentation d'un rapport international sur la migration et les dynamiques urbaines

Le bureau de l'Organisation internationale pour les migrations au Maroc a présenté, jeudi dernier à Rabat, le rapport «Migrants et villes : nouveaux partenariats pour gérer la mobilité». Retraçant l'évolution de la migration dans le monde, le rapport revient, entre autres, sur la politique migratoire adoptée par le Maroc depuis septembre 2013.

igrants et villes : noupartenariats pour gérer la mobilité». c'est le thème du nouveau rapport sur la migration dans le monde, présenté jeudi dernier à Rabat par le bureau de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) au Maroc. Huitième édition d'une série de rapports sur la migration dans le monde, ledit rapport est centré sur la manière dont la migration et les migrants façonnent les villes et sur la manière dont la vie des migrants est façonnée par les villes, leur population, leur organisation et leurs règles. D'après le rapport, qui retrace l'évolution de la migration dans le monde, près d'un migrant sur cinq vit dans les vingt plus grandes villes du monde et dans bon nombre de ces villes, les migrants représentent plus d'un tiers de la population. «La migration contribue largement au développement de l'urbanisation, faisant des villes des lieux de vie bien plus diversifiés» précise le rapport.

S'agissant de l'état de la migration dans certains pays du monde, le rapport souligne que les villes frontalières de pays tels que le Mexique ou le Maroc sont devenues des destinations de long séjour pour les migrants qui ne parviennent pas à gagner les États-Unis ou l'Europe. Dans ce sens, «en septembre 2013, le Roi Mohammed VI a annoncé que le gouvernement s'attellerait à une nouvelle politique d'immigration plus souple, soucieuse des droits fondamentaux des migrants et prévoyant la fourniture de services essentiels à leur intention», confirme le rapport.

L'un des éléments saillants de cette politique, adoptée par le Royaume en septembre 2013, est la régularisation exceptionnelle de certaines catégories de migrants dépourvus de documents.

à la date d'octobre 2014, près de 20,000 demandes de régularisation avaient été déposées par des ressortissants de 103 nationalités. Près de la moitié d'entre elles ont été approuvées.

Intervenant lors de la conférence de présentation dudit rapport, se déroulant sous le thème «La migration et les dynamiques urbaines», le ministre chargé des Marocains résidants à l'étranger et des affaires de la migration. Anis Birou, a indiqué que le Maroc œuvrait en permanence pour réussir l'intégration urbaine fluide et harmonieuse des migrants et pour leur garantir les conditions d'une vie dé-

Selon les chiffres fournis par le rapport. cente. Selon le responsable marocain. «Il est dorénavant impératif d'intégrer la dimension migratoire lors de la planification du développement urbain». Pour sa part, le ministre de l'Habitat et de la politique de la ville, Mohamed Nabil Benabdellah, a affirmé qu'établir un cadre idoine à la cohabitation harmonieuse entre les migrants installés au Maroc et les citoyens marocains constitue le principal défi qui se pose en matière de politique migratoire. Pour atteindre cet objectif, le Maroc doit être capable d'assurer l'employabilité et l'intégration socio-économique des migrants, garantir leur accès aux différents services publics,

et empêcher leur isolement dans des ghettos, a souligné le responsable. Les élaborateurs du rapport ont, quant à eux, affirmé que de nombreuses villes ne disposalent toujours pas des ressources et de la motivation nécessaires pour devenir un réel vecteur d'inclusion. Dans ce sens, le rapport appelle à créer une plateforme pour la migration et l'urbanisation afin de débattre de solutions visant à équilibrer les connaissances, les capacités et les engagements en vue d'élaborer des politiques et des pratiques judicieuses pour une gouvernance urbaine inclusive à travers les pays. .

Ayoub Lahrache

Les élaborateurs du rapport ont affirmé que de nombreuses villes ne disposaient toujours pas des ressources et de la motivation nécessaires pour devenir un réel vecteur d'inclusion.

ROYAUME OU MAROC

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES FONDATION MOHAMADIA DES ŒUVRES SOCIALES DES MAGISTRATS ET FONCTIONNAIRES DE LA JUSTICE



Avis

Appel à candidature pour le poste du Secrétaire Général de la Fondation Mohammadia des Œuvres Sociales des Magistrats et Fonctionnaires de la Justice

La Fondation Mohammadia des Œuvres Sociales des Magistrats et Fonctionnaires de la Justice, lance,une nouvelle fois, un appel à candidature pour le poste de Secrétaire Général, ouvert aux fonctionnaires titulaires, départements ministériels. établissements et entreprises publics et au secteur privé, sur sélection du dossier et entretien.

Pour plus d'information :

- Site de l'emploi public ; www.emploi-public .ma
- Site web de la Fondation Mohammadia www.fmj.ma

ريضال Redal

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

SEANCE PUBLIQUE

Redal, filiale de Veolia Maroc, procède au lancement des appels d'offres survents

- A.O. Nº 87/2015/A: Travaux d'assainissement de la zone située à l'entrée de Rabat au niveau du parking du complexe sportif Moulay Abdeliah.
- A.O. Nº 90/2015/O: Fourniture des appareils de régulation, modulation.

Les dossiers d'appel d'offres seront disponibles au siège de Redal sis à l'adresse indiquée ci-dessous : Redal - Siège

Direction des Achats - Département Achats et Marchés 6, rue Al Hoceima Hassan - Rabat Tél.: +212 5 37 23 85 48 ou +212 5 37 23 85 30 Fax: +212 5 37 73 46 73

Les conditions de participation et d'assécution sont définies comme suit :

N* AO	Frais de retrait or dittanti	Cautionnement provisoire (sc dinum)	Détai d'exécution	Date de visite des lieux (VL) ou réunion d'information (RI)	Date limits de dépôt des offres	Estimation (se distant 47)
87/2015/4	200 dhs. (deux cent dirhams)	110 000 dhs. (cent dix mile dirhems)	6 mais	VL: Mardi 29 decembre 2015 à 10h	Jeufi 7 janver 2016 à 10h	5 376 244,31 dbs HT
90/7915/0	200 the (deux cert dimans)	20 600 dhs (vingt mile dimams)	2 mars	Marsti 29 décembre 2015 à 10h	Jeus 7 janvier 2016 à 10h	± 075 000 dhi H7

- 1. Les offres peuvent être déposées au lieu même de retrait des dossiers contre récipissé ou envoyées par voie postale avec accusé de réception, ou remises au Président de la Commission des Marchés, séance tenante.
- 2. Les dossiers doivent être présentes conformément au Réglement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).
- 3. L'ouverture des plis en séance publique aura lieu le jeudi 7 janvier 2016 à 10h30. Cet avis constitue en soi une convocation pour toute entreprise désirant assister à la séance d'ouverture des plis-



∨EOLIA

(220423(25)

(120471/15)